

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 juin 2009 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire. M. Christian MOREL, Maire délégué, Mmes et MM Nelly RIMBERT, Patrick PICARD (arrivé à 21H00), Marie LEGENDRE, Jean-Marie DUGNY, Martine BLANVILLAIN, Jacky JOANNIS et Daniel CRENE, Adjoint.

Mmes et MM Pierre DUPAS, Jean-Luc SALMON, Josette BOUROTTE, Paolo ZAROS, Gilles CARRE, Jeannine GUILLEMOT, Yves SCALABRINO, Suzanne TERNAT-GAUTHERIN, Arminda GUIBLAIN, Barbara MOULIN, Moïse MENANT, Antoine LAURIER, Annie POITOU, Jean DELAS, conseillers municipaux.

Etaient absents : Mmes Annie PETIT, Dominique LAURENT, Noura BAYNAOUI, et Shéhérazade AMARI, excusées et représentées,

Secrétaire de séance : Mme Barbara MOULIN

La séance est ouverte à 20 h 15.

M. le Maire accueille le conseil municipal et la parole est donnée à la secrétaire de séance, Mme Barbara MOULIN, qui fait l'appel. Le quorum est atteint.

0. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 8 juin 2009

Monsieur le Maire donne lecture d'un additif au compte rendu du 8 juin qui est déposé sur table. Suite à un incident matériel, un paragraphe du compte rendu du Conseil Municipal du 8 juin 2009, n'a pas été transcrit.

Commission des Sports et Loisirs du 3 juin

Rapporteur : Jacky JOANNIS

Après lecture du compte rendu, J. JOANNIS demande l'avis du conseil concernant les différentes propositions examinées :

- * réalisation de la sonorisation du gymnase suite à un essai concluant lors de la remise des récompenses du semi marathon pour un montant de 11 000€.
- * choix de la couleur du sol du gymnase : bleu azur
- * attribution d'un nom à chaque salle sportive de la commune : la commission donne un avis défavorable.
- * suggestion de couverture et de réfection de l'Agorespace et couverture d'un cours de tennis aux Peupliers après estimation du coût et des éventuelles subventions.
- * une demande faite par l'USCM afin d'organiser un salon des radios amateurs annuel début septembre. La commission accepte cette organisation mais uniquement si celui-ci est organisé entre fin juin et début août.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à toutes ces propositions.

1. FINANCES - Tarifs municipaux 2010

Rapporteur : Daniel CRENE

L'adjoint aux finances présente les propositions de tarifs 2010.

Des tarifs seront maintenus au montant appliqué en 2009 tels que la vacation de police (déjà modifié par délibération en date du 16 février 2009), la surtaxe d'assainissement, l'occupation du domaine public pour manifestations commerciales, festives et artistiques, le VTHR, la bibliothèque, la garderie et le Centre de Loisirs (une amélioration se fera avec un tarif spécial famille nombreuse).

Une augmentation est proposée pour la location des salles de Monéteau et Sougères, la location de la toile de réception, les concessions dans le cimetière et les tarifs liés à la crémation, le stationnement des caravanes de chantier, l'occupation du domaine public pour emplacement de camion de déballage, et l'emplacement des taxis.

Le vote des tarifs pour les concessions ou liés à la crémation est accepté à 24 voix Pour et 3 voix Contre.

MM. MENANT et LAURIER n'acceptent pas que les tarifs du cimetière subissent une telle augmentation sachant que les prix avaient déjà été revus significativement à la hausse l'an dernier.

Monsieur le Maire explique que, lors de la création du jardin du Souvenir les tarifs de vente des cases ou cavurnes avaient été sous-estimés : une demande importante s'en étant suivie, il a fallu racheter d'autres cases et cavurnes.

M. BLANVILLAIN rappelle que l'achat de la concession nécessite un investissement supplémentaire, du fait du monument ; tandis que pour une case ou une cavurne, la commune a déjà fait tout l'investissement donc le coût n'est pas le même.

Monsieur le Maire fait remarquer que la commune de Monéteau est bien en dessous des tarifs des autres communes avoisinantes.

D'autre part, la location de la toile de réception subit une augmentation très importante car le coût reste très élevé en cas de montage par les agents de la commune et reste un matériel fragile (consultation pour son remplacement en cours). Le Conseil accepte à l'unanimité cette augmentation.

L'augmentation des tarifs d'étude surveillée n'est pas acceptée par les membres de l'opposition. Monsieur le Maire explique que là aussi, il y a des coûts puisque la commune rémunère les enseignants qui font cette étude.

Le tarif de l'étude surveillée est acceptée par 24 voix Pour et 3 voix Contre.

En ce qui concerne la proposition de tarifs pour l'occupation du domaine public à des fins artistiques (cirque par exemple), le Conseil Municipal n'envisage pas d'appliquer un tarif pour l'installation ou l'occupation temporaire d'une place publique et refuse à l'unanimité.

Des tarifs pour les photocopies relatives à la communication de documents administratifs sont créés en référence à un décret.

Enfin, les tarifs de cantine seront revus en septembre sur proposition du fournisseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs communaux proposés par la commission à compter du 1^{er} janvier 2010 (sauf Centre de Loisirs – septembre 2009), conformément au tableau des tarifs présenté en séance et aux indications éventuellement issues du débat consignées ci-dessus.

2. FINANCES - Tarifs de participation pour raccordement à l'égout et aux travaux de branchement sous chaussée

Rapporteur : Daniel CRENE

Monsieur l'adjoint aux finances présente les nouvelles propositions pour le calcul et l'application des participations en termes de raccordement à l'égout et aux travaux de branchements sous chaussée.

Après discussion, le Conseil Municipal souhaite des informations complémentaires sur les possibilités ou non d'exonérations pour certaines catégories d'usagers (bailleurs sociaux notamment).

Le vote sur ces propositions est donc reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

3. FINANCES – Clôture du budget annexe « lotissement Ex CIGA »

Rapporteur : Daniel CRENE

En 2002, le Conseil Municipal décidait de la création du budget « lotissement Ex CIGA » pour permettre à la commune de jouer un rôle d'intermédiaire consistant à acquérir des terrains militaires, propriété de l'Etat, et à organiser leurs ventes à des entités privées.

La commune a pleinement joué ce rôle pour la majorité des terrains à revendre, mais reste propriétaire d'une parcelle bâtie qu'elle n'a pas pu revendre et qu'elle souhaite conserver.

Dés lors, il convient de constater que les opérations du budget annexe « lotissement Ex CIGA » sont dorénavant achevées, et que la clôture du budget peut être envisagée.

L'actif du budget lotissement « Ex CIGA » existant à ce jour, sera intégré dans l'actif communal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de clôturer le budget annexe « lotissement EX CIGA » à ce jour et d'intégrer l'actif du budget lotissement Ex CIGA » dans l'actif communal.

4. FINANCES – Redevance relative au droit de passage des installations France Telecom due au 31 décembre 2008

Rapporteur : Daniel CRENE

Conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, relatif au droit de passage sur le domaine public routier des installations de télécommunication de France Télécom, la redevance d'occupation du domaine public des installations de France Télécom sur le territoire de Monéteau, sur la base des nouveaux indices et linéaires, est fixée à :

Artères aériennes	1 096,02 €
Artères souterraines	2 253,07 €
Emprises au sol	350,32 €
TOTAL	3 699,41 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à 27 voix POUR et commet le receveur municipal pour encaisser la somme de 3 699,41 €.

5. FINANCES – Redevance pour occupation du domaine public par les réseaux de transport et de distribution d'électricité due au 31 décembre 2008

Rapporteur : Daniel CRENE

Conformément au décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 relatif aux redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport de distribution d'électricité, la redevance due par ErDF pour l'année 2008, sur la base des nouveaux indices et linéaires, s'élève à **589 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à 27 voix POUR et commet le receveur municipal pour encaisser cette somme.

6. FINANCES – Redevance pour occupation du domaine public par les réseaux de distribution gaz due au 31 décembre 2008

Rapporteur : Daniel CRENE

Conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 relatif aux redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport de distribution de gaz, la redevance due par GrDF pour l'année 2008, avec l'application du coefficient d'actualisation, s'élève à **1 194 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à 27 voix POUR et commet le receveur municipal pour encaisser cette somme.

7. RESSOURCES HUMAINES – Transformation d'emplois

Rapporteur : Robert BIDEAU

Dans le cadre de l'évolution de carrière des agents territoriaux, des propositions d'avancement de grade ont été présentées à la Commission Administrative Paritaire.

Ces propositions ont recueilli un avis favorable de la CAP lors de la séance du 26 mars 2009.

Afin de permettre ces nominations, il y a lieu de créer les postes correspondants.

Il est précisé que ces suppressions et ces créations d'emplois s'effectuent dans la limite des quotas autorisés.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal décide à 27 voix POUR et à **compter du 1^{er} août 2009**

- Filière technique

la création d'un emploi d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 290/446) et la suppression d'un emploi d'Adjoint technique 1^{ère} classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 287/409)

- Filière police municipale

la création d'un emploi de Brigadier (catégorie C – échelle indiciaire brute 290/446) et la suppression d'un emploi de Gardien de police municipale (catégorie C – échelle indiciaire 287/409)

- Filière culturelle

la création d'un emploi d'Adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 287/409) et la suppression d'Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe (catégorie C – échelle indiciaire 281/388)

8. RESSOURCES HUMAINES – Rémunération versée à une intervenante artistique dans le cadre d'une intervention au Centre de Loisirs Sans Hébergement du mercredi

Rapporteur : Nelly RIMBERT

Dans le cadre du projet « Age de glace » et préhistoire au CLSH le mercredi, une intervenante artistique intervient dans le montage du projet. L'intéressée doit effectuer 20 heures d'intervention.

Le taux de rémunération est fixé à 19,20 euros de l'heure.

Après délibération, le Conseil décide à 27 voix POUR de rémunérer l'institutrice au taux horaire proposé, les crédits nécessaires étant ouverts au budget 2009.

9. RESSOURCES HUMAINES – Modification de la durée hebdomadaire de travail

Rapporteur : Marie LEGENDRE

Suite au départ en retraite d'un agent et à l'octroi de tâches supplémentaires (ménage salles du parc le vendredi soir – intégration du temps de restauration du CLSH du mercredi et des vacances scolaires), il est nécessaire de diminuer la durée hebdomadaire suivante de 28 h à 27 h et d'augmenter les durées hebdomadaires suivantes de 26h30 à 30h et de 30h à 31h45.

Après délibération, le Conseil décide à 27 voix POUR de rémunérer l'institutrice au taux horaire proposé, les crédits nécessaires étant ouverts au budget 2009.

10. RESSOURCES HUMAINES – Indemnités classe de découverte

Rapporteur : Marie LEGENDRE

Comme chaque année les enseignants des classes de CM2 qui accompagnent leurs élèves en classe de découverte (neige, verte ou patrimoine) bénéficient d'une indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 27 voix POUR, d'allouer une indemnité de 125 euros à :

- Mme BLOT, école de Sougères (classe de neige)
- M. MOINE, école Victor Hugo (classe de neige)
- Mme BAILLARGEAT, école Jean-Jacques Rousseau (classe de mer)

et rappelle que les crédits sont inscrits au budget 2009.

11. RESSOURCES HUMAINES – Revalorisation du régime indemnitaire

Rapporteur : Robert BIDEAU

Dans le cadre d'une revalorisation du régime indemnitaire institué en 2000 et réactualisé en 2004, il est proposé d'attribuer cette revalorisation sous la forme d'une part fixe et d'une part variable.

La part fixe représente 80% de l'enveloppe supplémentaire et la part variable 20% de cette enveloppe.

La part fixe est attribuée en fonction de la catégorie (A/B/C) et d'un niveau de responsabilité.

La part variable est liée à l'entretien d'évaluation annuel et est attribuée pour 20% en fonction de l'appréciation générale et pour 80% en fonction d'une liste de critères.

L'ensemble des cadres d'emplois de la collectivité (catégories A, B, C) sont concernés.

Cette revalorisation s'applique sur les primes de la filière administrative, de la filière technique, de la filière culturelle, de la filière police municipale, filière sociale, et filière sportive dans la limite des dispositions réglementaires spécifiques à chaque prime.

Vu l'avis favorable du CTP dans sa séance du 23 juin 2009,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 27 voix POUR décide de procéder à la revalorisation du régime indemnitaire telle qu'exposée à compter du 1^{er} septembre 2009 et rappelle que les crédits sont inscrits au budget 2009.

12. RESSOURCES HUMAINES – Indemnité stagiaire

Rapporteur : Robert BIDEAU

Un étudiant de la Maison Familiale Rurale de Gron a effectué un stage de 18 semaines réparties entre les mois d'octobre 2008 et juin 2009 dans le cadre d'une préparation au brevet d'études professionnelles agricoles. Il était rattaché au service des espaces verts où son implication professionnelle a soulagé le service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'allouer une gratification de 72 € brut par semaine à ce stagiaire et rappelle que les crédits sont ouverts au budget 2009.

13. URBANISME – Convention de servitude au profit de la commune pour des canalisations publiques d'eaux pluviales

Rapporteur : Robert BIDEAU

La commune de Monéteau, par le truchement de la société La Lyonnaise des Eaux a procédé, voilà plusieurs décennies, à la réalisation du réseau de collecte des eaux pluviales dans le quartier de l'avenue de la Seigliée.

A l'occasion de l'instruction d'un certificat d'urbanisme opérationnel, il est apparu que la parcelle de terrain nu cadastrée AH 362, appartenant à M. MORIN Robert, demeurant 5 rue de l'Yonne à Monéteau, est traversée par une canalisation publique d'eaux pluviales d'un diamètre nominal de 400 mm à 500 mm.

M. MORIN désire vendre sa parcelle en terrain à bâtir.

Lors de la réalisation des travaux d'aménagement du réseau d'eau pluviale, M. MORIN a donné son accord verbal pour le passage de la canalisation mais transcription écrite de cet accord n'a été formalisée.

Le certificat d'urbanisme opérationnel a reçu un avis favorable à la condition, notamment, qu'il soit institué au profit de la Commune de Monéteau une convention de servitude lui conférant les droits suivants :

- procéder à tous travaux reconnus indispensables pour permettre la pose, l'entretien et le renouvellement des canalisations
- permettre, en toutes circonstances, l'accès à la parcelle AH 362, en vue de la construction, de la surveillance, de l'entretien, de la réparation ou du remplacement des canalisations.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 27 voix POUR :

1.- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir pour régulariser la situation sur la parcelle AH 362, à savoir une convention de servitude conférant le droit à la commune ou aux représentants des sociétés en charge de la gestion et de l'entretien du réseau d'assainissement et d'eaux pluviales, d'accéder à ladite parcelle, et d'assurer l'entretien de la canalisation publique,

2.- de préciser que la convention de servitude sera établie par acte authentique, publié à la conservation des hypothèques.

14. URBANISME – Modification du POS lieu dit « Petit Pien »

Rapporteur : Martine BLANVILLAIN

- VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L123-13, L123-19 et R 123-19 ;

- Vu l'arrêté du maire n°2009/065 prescrivant l'enquête publique pour le projet de modification du Plan d'occupation des sols.

- Considérant l'observation faite lors de l'enquête publique par la Préfecture, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, il est procédé à des changements mineurs apportés au projet de modification concernant les dispositions relatives au pourcentage de toitures terrasses autorisées et à la clause particulière concernant l'aspect extérieur des bâtiments du centre de soins.

- Considérant que la modification du POS, telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 27 voix POUR d'approuver le projet de modification du POS avec les changements mineurs proposés par le commissaire enquêteur suite à l'enquête publique.

15. ADMINISTRATION GENERALE – Jurés d'assise

Rapporteur : Robert BIDEAU

Le nombre de noms à tirer au sort est de 12, trois fois le nombre attribué pour Monéteau et Sougères. Lors du tirage au sort, il n'appartient pas au conseil de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités.

Pour information : les jeunes de moins de 23 ans en 2009 ne pourront être désignés, les personnes âgées de plus de 70 ans peuvent solliciter une dispense.

Par contre, la liste communale ne pourra comprendre de jurés qui bien qu'inscrits sur la liste générale, n'auraient pas leur domicile ou leur résidence principale dans le ressort de la cour d'assises, c'est-à-dire dans le département de l'Yonne.

Les douze personnes tirées au sort sont avisées personnellement.

16. ADMINISTRATION GENERALE Reprises de concession

Rapporteur : Robert BIDEAU

Vu le Code Général des collectivités territoriales et le Code des communes,

1. Monsieur le Maire est appelé à se prononcer sur la reprise, par la commune, des concessions n°196 et 197 carré 2 délivrées le 29 juin 1979 à René FOUSSARD

Considérant que la concession dont il s'agit, à plus de trente ans d'existence, que l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, par procès verbaux en date du 20 mars 2006 et 14 avril 2009.

Considérant que cette situation constitue une violation des engagements de bon état d'entretien souscrits par l'attributaire de la dite concession en son nom et au nom de ses successeurs ;

Considérant que cet état nuit au bon ordre et à la décence du cimetière.

2. Monsieur le Maire est appelé à se prononcer sur la reprise, par la commune, de la concession n° 487 délivrée le 16 décembre 1969 à Madame Paul CAYLA née COULOUMA

Considérant que la concession dont il s'agit, à plus de trente ans d'existence, que l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, par procès verbaux en date du 20 mars 2006 et 14 avril 2009.

Considérant que cette situation constitue une violation des engagements de bon état d'entretien souscrits par l'attributaire de la dite concession en son nom et au nom de ses successeurs ;

Considérant que cet état nuit au bon ordre et à la décence du cimetière.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 27 voix POUR à autoriser Monsieur le Maire, au nom de la commune, à reprendre et à remettre en service, pour de nouvelles inhumations, les concessions ci-dessus indiquées en état d'abandon et le charge de l'exécution de la présente délibération.

17. VIE SCOLAIRE – Classe de mer et marais 2008/2009 – complément à la délibération n°2009/010 du 12 janvier 2009

Rapporteur : Marie LEGENDRE

La participation forfaitaire des familles a été fixée suivant le quotient familial pour le séjour en classe de mer et marais du 2 au 05 juin 2009 à La Rochelle. Or, quatre familles dont la tranche du quotient familial était comprise entre 0 et 7 999.99 € n'ont pu assumer le règlement de la participation fixée à 120 €.

Afin de ne pas pénaliser toute la classe qui n'aurait pas pu partir si le nombre de non partants était supérieur à 10% de l'effectif mais aussi pour permettre à certains enfants de saisir cette occasion pour découvrir la région et les marais, une participation communale supérieure est demandée d'un montant de 327.20 €.

D'autre part, le prix du forfait a été établi sur la base de 21 enfants mais 19 seulement ont participé au séjour. Par conséquent, la modification à la baisse de l'effectif entraîne contractuellement des frais supplémentaires d'un montant de 400 €.

Compte tenu du bien fondé de cette demande, le Conseil municipal :

- **décide** de prendre à sa charge les participations supplémentaires, l'une pour les quatre familles d'un montant de 327,20 €, et l'autre pour la somme due contractuellement du fait de la réduction du nombre d'enfants participants d'un montant de 400 € ;
- **rappelle** que le crédit nécessaire est inscrit au budget 2009.

18. COMMISSION Urbanisme

Rapporteur : Martine BLANVILLAIN

Le compte rendu de cette réunion concernant le projet d'élaboration du PLU sera présenté au prochain conseil.

19. COMMISSION Voirie

Rapporteur : Patrick PICARD

Les éléments du compte rendu de cette commission ont déjà été abordés lors du débat autour de la délibération N°13.

P. PATRICK profite de cet instant pour faire un point sur les travaux de voirie qui vont achever le programme 2009 :

- l'aménagement derrière l'église pour le passage des bennes à ordures
- 2 plaques sont à remplacer, rue du Courtis Robin
- rue de Bruxelles sera faite mi-juillet
- les trottoirs seront faits dans la rue de la Liberté
- rue du Gué de l'Epine : démarrage des travaux fin août jusqu'à fin octobre
- rue du Terrier Blanc : démarrage 1^{ère} semaine de septembre
- rues de Franche Comté, d'Auvergne et de Bourgogne : réalisation en décembre

Ainsi sera terminé le programme de voirie 2009.

20. Comité de Pilotage Crèche « Isle aux Castors »

Rapporteur : Robert BIDEAU

Après lecture du compte rendu, Monsieur le Maire fait le point de ce premier comité de pilotage qui fait suite à l'ouverture du multi accueil le 27 avril dernier.

Un premier bilan fait ressortir que 79 enfants sont inscrits dont 34 de Monéteau. Après une période d'adaptation, 36 enfants fréquentent la crèche (13 en régulier sur les 15 places de Monéteau et 23 en occasionnel). A ce jour, 27 familles de Monéteau ont fait une demande de garde régulière ou occasionnelle. Pour la Caisse d'Allocations Familiales, il y a une bonne montée en charge cohérente en adéquation avec l'inscription des familles.

La situation est satisfaisante : organisation du personnel, bonne gestion du planning des inscriptions, service rendu aux familles et l'objectif attendu concernant la fréquentation et le taux de remplissage.

Il est nécessaire de faire un point tous les trimestres : un bilan en septembre car il y aura des mouvements dus à la rentrée scolaire.

21. Contrat Enfance Jeunesse

Rapporteur : Nelly RIMBERT

Ce comité de pilotage avait pour but de faire le point pour le maintien de l'existant : Bébé bus, CLSH, relais d'Assistantes Maternelles mais surtout de prendre en compte l'intégration de la garderie périscolaire pour les – de 6 ans et le multi accueil « L'Isle aux Castors ».

Aucun souci pour le Bébé bus qui fonctionne bien sur la commune : 15 enfants accueillis chaque journée. Ce mode garde collectif donne entière satisfaction et 11 enfants sont déjà inscrits pour la rentrée.

Une remarque identique pour le Relais d'Assistante Maternelles (RAM) qui permet d'augmenter les contacts entre les familles / Assistantes Maternelles / RAM. Un projet est mené pour avoir une antenne au sein du multi accueil car les assistantes maternelles répondent plus à la demande de formation d'où la proximité favorisé par le site.

En ce qui concerne le CLSH, une gestion plus rigoureuse va permettre l'amélioration du taux de participation et la réduction du coût pour la famille, tout en baissant le prix de revient pour la commune.

Les projets en scindant le centre avec les 4/6 ans dans la salle du parc Colbert et les 7/13 ans au foyer communal permettra une meilleure coordination entre toutes les activités au sein de chaque groupe. Un projet éducatif sera mis en place afin de présenter aux familles les propositions festives et éducatives.

L'intégration de la garderie périscolaire au sein du CEJ devrait se faire avec du personnel encadrant constitué d'agents ayant au moins le BAFA, ce qui n'est pas le cas ; par conséquent, la municipalité ne souhaite pas l'intégrer.

Enfin, pour le multi accueil, il est nécessaire que le budget 2009 soit validé par la Mutualité Française Côte d'Or Yonne car la CAF devra en tenir compte pour le versement des subventions. L'avenant sera présent lors du prochain conseil de septembre.

N. RIMBERT présente l'évolution du CLSH et des différentes modifications ainsi que le projet des activités du mois de juillet « Les Pirates ». Le choix du thème permettra diverses activités manuelles, festives et éducatives. Des séances sont

prévues à la piscine, la maison du jeu participera pour une grande animation ludique et une sortie plus importante à Nigloland pour récompenser et réunir tous les enfants, fin août.

Des activités sont proposées aux ados durant tout le mois de juillet, certaines en partenariat avec les foyers de jeunes de Charbuy, Appoigny et St Georges. Mais au cas où, les effectifs passeraient de 15 à 20 jeunes par jour (législation impose 1 animateur pour 15 jeunes), il faudrait s'associer pour l'ensemble des activités. Mais le foyer des jeunes donne satisfaction.

Il est prévu une réunion fin août pour validation du projet pédagogique du CLSH.

22. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Robert BIDEAU

9 dossiers ont été présentés, le conseil municipal ne préempte sur aucun d'eux.

23. AFFAIRES DIVERSES

C. MOREL fait part du conseil communautaire qui a eu lieu le jeudi 25 juin. L'ordre du jour était assez chargé mais le principal point était le schéma global des déchets (présentation par le Cabinet ANTEA) : serait passé sous silence sans l'intervention de certains conseillers dit P. PICARD et de constater la légèreté du Président face au problème. Ceci en présence des membres de l'association de Pien qui avaient répandu des déchets à l'entrée de la salle. C. MOREL souhaite que la vérité éclate par rapport à la commission d'appel d'offres car le président n'a pas respecté le Codes des Marchés Publics et il est indispensable de faire un recours ; en effet le Président n'a pas l'autorisation unilatérale de signer les marchés.

Autres points d'affaires courantes : le budget supplémentaire 2009, l'administration générale, les ressources humaines, la politique de la ville, les transports l'environnement et la voirie.

Nos deux élus monestésiens rappellent l'allocution du maire de Perrigny accueillant le conseil communautaire par l'Association des Petites Villes de France (rapport Balladur) : « dans une Intercommunalité, il faudrait que la plus grosse commune soit majoritaire en nombre de représentants au conseil communautaire ».

C. MOREL a rappelé qu'en intégrant une Communauté d'Agglomération, on ne peut plus en sortir.

Concernant le Centre d'Enfouissement Technique, Monsieur le Maire rappelle qu'une autorisation d'exploitation a été donnée encore pour un an, que les suites à donner ne sont pas connues officiellement ; la commission d'appel d'offres a entériné des choses que le Conseil Communautaire ne délibère pas. Il pense qu'il y a un piège et qu'il faut vérifier l'avancement des travaux de prolongation. L'association prendra un avocat afin de contrôler au mieux les dysfonctionnements des procédures : 2 appels d'offres différents (enfouissement et transport) qui ne doivent pas être liés. L'orientation est de défendre les intérêts des riverains et de la commune car on risque de voir repartir l'exploitation durant quelques années (voir 25 ans).

C. MOREL rapporte les paroles de P. PICARD : « l'occasion est excellente pour faire jouer la solidarité communautaire ».

A. LAURIER rappelle qu'il n'y a eu aucun compte rendu suite à la réunion du 28 mai sur l'Intercommunalité et que G. FERREZ s'engageait à trouver les solutions dans les six mois pour l'enfouissement des déchets.

Monsieur le Maire dit qu'il n'est pas difficile de trouver des sites mais il faut en trouver un qui accepte.

M. MENANT demande pourquoi est-ce nécessaire que l'association doit faire les démarches ? Monsieur le Maire précise que la commune de Monéteau ne peut pas se substituer à l'association du Centre Yonne (créé en 1994) qui était un syndicat d'étude chargé de trouver des méthodes pour l'enfouissement des déchets ; peu de solutions (24 sites avaient été recensés et il n'en reste que 5 ou 6). La commune apporte son soutien à l'association monestésiens-sougétois « ENSEMBLE POUR LE PIEN VIVRE ».

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Président du Conseil Général est chargé du Plan Départemental d'Élimination des Déchets (mis en place lors d'une dernière Commission Permanente). Toute une réflexion est menée avec les présidents d'association mais n'a pas pour objectif le traitement des déchets.

Monsieur le maire fait part de sa décision de prendre un arrêté portant sur la fermeture de la route de liaison entre Sougères et la RN 77 : tout le monde s'était engagé à prendre en charge la réfection de cette route dégradée suite aux travaux du pont de A6/RN77, mais à ce jour, plus personne ne prend ses responsabilités et vu la dangerosité de la voie, la circulation ne peut être maintenue.

Monsieur le Maire annonce l'inauguration de la Place de la Mairie, du Pont et de la Crèche le samedi 12 septembre.

Prochain conseil le lundi 7 septembre.